

Madame la ministre de l'Éducation  
nationale et de la Jeunesse  
Ministère de l'Éducation nationale  
110, rue de Grenelle  
75357 PARIS SP07

Pernes, le 13 mai 2024

Madame la Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur la situation particulièrement anxiogène des professeurs de Technologie au collège. Alors que la préparation de la rentrée 2024 occupe l'actualité depuis plusieurs mois, de trop nombreuses questions et incertitudes demeurent concernant notre discipline, dont les deux principales : Comment mettre en place le nouveau programme dans les conditions particulièrement défavorables actuelles ? Et comment pallier le manque d'attraction apparent de cette discipline qui nous semble essentielle pour les citoyens et consommateurs de demain ?

Avant de développer mon propos, un petit historique de la situation :

- Le 12 janvier 2023, par voie médiatique, votre prédécesseur monsieur le ministre Ndiaye annonçait sa décision de supprimer l'enseignement de la Technologie en classe de sixième, afin de mettre en place une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en Mathématiques ou en Français sans surcharger l'emploi du temps des élèves.

- Le 2 février 2023, lors d'une séance de questions au gouvernement, madame la sénatrice Monique de Marco demandait à monsieur Ndiaye sa vision de l'avenir de l'enseignement de la Technologie au collège<sup>(1)</sup>. Celui-ci répondit :

« [,,] *Pour assurer ces sessions [de soutien ou d'approfondissement en Français et Mathématiques], sans alourdir les horaires de classe des élèves de sixième, nous allons concentrer l'enseignement de technologie sur les classes de cinquième, de quatrième et de troisième.*

*Dans ce cadre, la technologie sera confortée, madame la sénatrice. Je suis donc très clair : il n'y a ni suppression de la technologie au collège ni relégation de cette discipline.*

*Au contraire, nous devons faire en sorte que cette discipline soit revalorisée, afin qu'elle suscite des vocations pour le numérique, pour les sciences de l'ingénieur et pour la voie professionnelle et qu'elle participe à l'équilibre entre filles et garçons.*

***Concernant les professeurs de technologie, leurs situations personnelles seront préservées et ils bénéficieront, en vue de l'adaptation des programmes de cinquième, de quatrième et de troisième, d'une formation que je souhaite diplômante pour l'année 2023-2024.***

*Tout cela est actuellement discuté avec les associations de professeurs de technologie. C'est à ces conditions que nous allons améliorer le niveau de nos élèves, et c'est aussi à cette condition que la technologie verra sa place confortée au collège. Car telle est bien mon intention »*

- Le 6 février 2023, lors d'une entrevue avec notre association, les conseillers de monsieur Ndiaye, Mme Julie Benetti et M. Thomas Leroux, nous promettaient à leur tour une **formation** non plus « diplômante », mais « **qualifiante** », comme il est d'usage lors de la parution de nouveaux programmes disciplinaires, ainsi qu'une **revalorisation** de la Technologie au cycle 4.

- Dans sa lettre de saisine au Conseil supérieur des programmes datée du 19 janvier 2023<sup>(2)</sup> cadrant l'élaboration du nouveau programme de Sciences et Technologie au cycle 3, monsieur le ministre Ndiaye prend la peine de rappeler sa « *nouvelle ambition pour l'enseignement de la Technologie dès le début du cycle 4. [...] L'objectif est de revaloriser l'enseignement de Technologie au cycle 4, pour en faire un élément d'attractivité des voies et disciplines, notamment numériques, choisies au lycée.* »
- Le 28 février 2023, les associations de professeurs de Technologie (AEET, Assetec, et Pagestec), des Sciences de la Vie et de la Terre (APBG) et des Sciences Physiques et Chimie (UdPPC) ont été reçues par les conseillers de monsieur le ministre Ndiaye. Ceux-ci ont de nouveau affirmé l'intention de **revaloriser l'enseignement de la Technologie au cycle 4 et d'offrir une formation qualifiante aux professeurs.**
- Dans sa lettre de saisine datée du 11 avril 2023<sup>(3)</sup> cadrant l'élaboration du nouveau programme de Technologie au cycle 4, monsieur le ministre Ndiaye formule cette demande au Conseil supérieur des programmes : « *Le programme du cycle 4 entrera en vigueur à la rentrée 2024. Toutefois, sa mise en œuvre nécessitera que les professeurs de Technologie puissent suivre **une formation préalable pour s'en approprier les contenus.*** » D'autre part, il écrit : « [...] **la classe de 6<sup>e</sup> doit assurer à chaque élève la maîtrise des savoirs fondamentaux** ».
- Le 28 septembre 2023, les associations de professeurs de Technologie étaient reçues par la DGESCO pour présentation du nouveau programme du cycle 4. Lors de cette entrevue, la problématique de la formation des professeurs pour appropriation du nouveau programme nous a semblé plus floue. Il a été évoqué des pourparlers avec les universités pour formation à échelle nationale des formateurs académiques qui auraient ensuite charge de former les professeurs de terrain. De même, la problématique de l'équipement pédagogique nécessaire à la bonne mise en place de ce programme était approximative. Il a été évoqué un guide d'équipement national en cours d'écriture, tout en insistant sur le fait que celui-ci ne devrait pas contraindre les conseils départementaux.
- Le 9 février 2024 paraissait au BOEN le nouveau programme de Technologie pour le cycle 4<sup>(4)</sup>.
- En décembre 2024, dans le cadre du « Choc des savoirs », monsieur le ministre Attal annonçait la création de « groupes de besoins » en Français et en Mathématiques, en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> à la rentrée 2024, en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> à la rentrée 2025. Le 15 mars, vous entérinez par arrêté la mise en place de ces groupes requalifiés « de besoin ». Suite à la mise en place de ces groupes de besoin, l'heure de soutien ou d'approfondissement en Français et Mathématiques est logiquement supprimée, **mais la Technologie ne retrouve pas sa place en 6<sup>e</sup>.**

Suite à ces diverses annonces et décisions, il nous vient plusieurs remarques :

- Il semblerait que la Technologie ne fasse pas partie des « disciplines essentielles », assurant des « savoirs fondamentaux » puisqu'elle a pu être retirée des enseignements de la classe de sixième sans aucune hésitation et qu'elle n'y retrouvera pas sa place après l'abandon logique de l'heure de soutien ou d'approfondissement remplacée par l'enseignement en groupes de besoin dans les disciplines concernées, disciplines, elles, « essentielles ».

Messieurs Macron et Le Maire appellent régulièrement à une « réindustrialisation de la France » et à une réduction de la « fracture numérique » du pays (cf « *Stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027* »<sup>(5)</sup>). Nous aurons donc besoin de former des opérateurs, des techniciens, des ingénieurs. Il est de même urgent de former les futurs citoyens à un usage raisonné et prudent des outils informatiques, de l'Internet et des réseaux sociaux, de l'intelligence artificielle. Nous savons que ce sujet vous inquiète, puisque vous avez exprimé vos craintes lors d'interviews à France Inter, France Info et le Monde ce dimanche, évoquant la piste d'une « pause numérique » pour les élèves.

**L'enseignement technologique ne devrait-il pas y participer à une plus grande échelle, plutôt que de voir son horaire diminuer ou ses conditions d'enseignement se dégrader, comme c'est le cas depuis son apparition au collège dans les années 1980 ?**

- En ce mois de mai 2024, soit moins de 4 mois avant l'entrée en vigueur du nouveau programme en classe de 5<sup>e</sup>, les professeurs de Technologie n'ont reçu aucune formation « diplômante » ou « qualifiante », ni même, dans de nombreuses académies, aucune information officielle concernant cette mise en œuvre.

**Comment se projeter sereinement dans la préparation de la rentrée 2024 ?**

- L'instauration des groupes de besoin en Français et Mathématiques à moyens quasi constants, a obligé les chefs d'établissement à supprimer les groupes à effectifs réduits dans la plupart des disciplines où ils

existaient. Le signal fort envoyé par l'éviction de la Technologie en sixième, confortée par la décision de ne pas la réintroduire à la rentrée 2024, a souvent incité les principaux à supprimer ces groupes dans cette discipline « secondaire » en priorité. Or, le nouveau programme du cycle 4 a été pensé autour de nombreuses manipulations individuelles ou en équipes réduites : découvertes de la constitution, du fonctionnement, conception – production, dépannage d'objets ou de systèmes techniques, programmation d'objets connectés, de robots, de cartes à microcontrôleur.

**Comment mener ces séances en classe entière de 25 à plus de 30 élèves ?**

- Le nouveau programme du cycle 4 préconise de doter les collèges d'un équipement de type « Fablab », mais aussi de divers objets et systèmes techniques innovants, des objets connectés, robots et microcontrôleurs, potentiellement coûteux. Or, moins de 4 mois avant son application en classe de 5<sup>e</sup>, nous n'avons aucune information concernant une éventuelle dotation de matériel nécessaire à la mise en place de ce programme dans de bonnes conditions.

**Comment préparer les séquences sans savoir si nous aurons l'équipement utile et sans temps suffisant pour prendre en main cet éventuel matériel ?**

- Enfin, l'impact sur les postes engendré par la suppression en 6<sup>e</sup> à la rentrée 2023, puis par l'instauration des groupes de besoin aux rentrées 2024 et 2025 est particulièrement conséquent. Outre le renvoi de très nombreux professeurs contractuels qui avaient fait l'effort de s'engager et, pour la plupart, de produire un travail sérieux, de nombreux titulaires voient leurs conditions de travail dégradées : perte partielle ou complète de poste les obligeant à s'exiler pour rejoindre un nouveau poste ou compléter l'actuel souvent loin de chez eux, entraînant par la même occasion une perte de pouvoir d'achat ; perte de pouvoir d'achat également due à la perte de l'IMP de coordination de discipline (quand celle-ci est versée, c'est sous condition que le collègue dispose d'au moins 2 supports d'enseignement disciplinaire, alors que le chiffre moyen national était de 1,8 enseignant par collègue d'après le rapport de l'Académie des Technologies, donc en 2015. Cette moyenne tendra vers 1, à cause des groupes de besoin) ; perte de temps dédié aux préparations de séquences de cours du fait des délais de déplacements ; surcharge de travail due à la réduction des équipes pédagogiques et donc du partage des tâches. La gestion d'un laboratoire de Technologie (passation de commandes, maintenance du matériel, rangement) et la préparation des séquences de cours (mise à disposition du matériel, réglage des machines, remise en état des objets d'étude, etc) demandent beaucoup de temps et d'investissement. Être nommé loin de son domicile alourdit encore ces préparatifs.

**Ne faudrait-il pas envisager une indemnité (heure statutaire dite de laboratoire à l'image de celle octroyée à nos collègues de sciences) rémunérant ce temps de gestion du laboratoire ?**

En résumé : **Où est la « revalorisation au cycle 4 de la Technologie au collège » promise par monsieur Ndiaye et ses conseillers ? À l'heure actuelle, nous ne voyons que la poursuite de la dégradation de nos conditions de travail constatée depuis la naissance de notre discipline.**

En septembre 2021, l'Académie des Technologies, dans son rapport « *L'enseignement de la Technologie au collège* »<sup>(6)</sup>, dépeignait une situation déjà peu reluisante de la situation dont voici quelques extraits :

- *« Tous les jeunes suivent l'enseignement de technologie au collège. Ils ont, à son propos, des opinions puis des souvenirs qui peuvent influencer leurs choix d'orientation futurs ou peser sur leurs perceptions de la technologie en tant que futurs citoyens.*

*Partagées autour d'eux, leurs opinions contribuent à la représentation collective de cet enseignement et aux imaginaires associés à la technologie. Or, dans l'ensemble, les appréciations portées par les collégiens sur cet enseignement sont assez rarement positives.*

*La situation de l'enseignement de technologie au collège n'est pas nouvelle. Elle est la résultante de choix de politique éducative, faits au cours du temps, mais aussi d'une hiérarchisation culturelle des disciplines, associée à une hiérarchisation des intelligences qui, bien que séculaire, n'en reste pas moins contestable.*

*La situation est paradoxale. Alors que la technologie occupe et occupera, avec les sciences, une place centrale pour l'avenir de l'humanité, elle est considérée par beaucoup (pas que parmi les élèves) comme une discipline non essentielle. » (p.11)*

- *« L'approche et l'évaluation par compétence sont délicates à mettre en œuvre. Les enseignants y sont peu préparés. Cela ne correspond pas à la tradition de l'évaluation écrite au sein de l'Éducation nationale. De plus, des classes de 25 à 30 élèves ne simplifient pas la tâche des enseignants à cet égard. (p.13)*

*D'autres facteurs influencent la pédagogie. La taille des classes en est un. Ainsi, suivre la progression, notamment en termes de compétences, d'une trentaine d'élèves est une gageure. (p. 14)*

- *« Une dotation horaire de trois heures complémentaire, par semaine et par division, avait été instituée en 2015. Depuis 2017, « cette dotation horaire attribuée à l'établissement lui permet de favoriser le travail en groupe à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants. En outre, elle peut être utilisée pour proposer un ou plusieurs enseignements facultatifs » et ceci pour tous enseignements confondus. Dans la pratique, cette dotation va vers le dédoublement ponctuel de classes (pour les disciplines jugées fondamentales), des enseignements facultatifs ou des accompagnements personnalisés. En aucun cas, elle ne « finance » un co-enseignement en technologie. » (p. 45)*
- *« Il convient ici de souligner que le budget de fonctionnement d'un collège, sur le volet pédagogique, toutes disciplines confondues, toutes classes confondues, varie entre 1 000 et 2 000 €, ce qui est dérisoire. Cela permet d'imaginer ce qui peut revenir au soutien de l'enseignement de technologie, perçu comme non essentiel dans certains établissements. » (p. 78)*
- *« Il ressort que les équipes d'enseignants de technologie sont fort réduites. Le chiffre moyen national est de 1,8 enseignant par collège (1,4 à 2 dans les quatre académies citées). Les enseignants de technologie sont relativement isolés.  
Dans des collèges à effectifs réduits, des enseignants assurent des parts de leur service sur deux, voire trois collèges. Ils sont alors partout et nulle part. Malgré leur bonne volonté, la technologie tourne alors en une activité « occupationnelle » pour les élèves, car la progression est difficile, voire impossible à organiser dans des conditions qui paraissent dégradées. » (p. 61)*
- *« Nous avons noté l'extrême engagement d'un certain nombre d'enseignants de technologie, hors de toute responsabilité académique officielle. Il faut le saluer. On l'observe dans la production de documents pédagogiques mis à la disposition de tous, dans les retours partagés des usages d'outils à des fins pédagogiques (langages de programmation, mini robots, imprimantes 3D, cartes, capteurs, microcontrôleurs...), dans les aides à distance (pour déboguer, par exemple) à travers des blogs ou des chats, ou bien dans le cadre d'une association. Les membres de l'ASSETEC, par exemple, échangent très souvent entre eux sur ces sujets et s'apportent une assistance mutuelle. » [les rédacteurs du rapport ne connaissaient pas notre association PAGESTEC] (p. 70)*
- *« La situation des enseignants de technologie ne paraît pas satisfaisante. Beaucoup d'entre eux, aux origines et aux compétences diverses, éprouvent des difficultés à respecter le programme et à atteindre les objectifs qu'il fixe pour les élèves dans les attendus de fin de cycle. Nombre d'entre eux considèrent qu'ils enseignent une discipline dévalorisée et qu'ils en pâtissent tant au niveau du ministère, ou de leur académie, qu'au niveau même de leur établissement. [...] Il est évident, aux yeux d'observateurs extérieurs, que la situation est, dans l'ensemble, peu satisfaisante, parfois préoccupante, en termes de capital humain. » (p. 59)*
- *« Le manque de reconnaissance qui touche les enseignants de technologie est injuste et démotivant. De toutes parts, de toutes les académies, il revient la question de leur reconnaissance par l'institution. En l'état, la discipline étant considérée, par manque de clairvoyance ou à cause de pesanteurs culturelles, comme non essentielle par beaucoup, son statut entraîne celui de ceux qui l'enseignent. L'épisode malheureux de « l'heure de laboratoire » a marqué les esprits au moment de « l'incident » et les marque encore. [...] La revalorisation de la technologie dans les enseignements du collège entraînera le relèvement du statut implicite des enseignants qui la portent. Cela demandera une volonté partagée, une persévérance, à tous les niveaux, depuis le cabinet de tout ministre et la Dgesco jusqu'à la direction de chaque établissement. »*

Il convient d'ajouter à ces constats, le problème de la formation disparate des professeurs de Technologie. Les « anciens » ont été titularisés après obtention du CAPET L1400, dont les valences étaient « génie électrique », « génie mécanique » ou « éco-gestion » à niveau bac+3. En 2012, les CAPET technologie L1400 et STI ont été regroupés sous le CAPET SII dont les options sont « ingénierie des constructions », « ingénierie électrique », « ingénierie mécanique » et « ingénierie informatique » à niveau bac+5. Les « anciens » ont suivi l'évolution des programmes en s'auto-formant aux nouvelles valences et méthodes introduites ou en suivant des stages académiques de très (trop) courtes durées.

Pour ces seuls L1400, il n'y a toujours eu aucune proposition harmonisée (nationale ?) de reclassement, que ce soit dans les nouvelles valences du CAPET ou dans un champ disciplinaire connexe, et ce depuis les 12 ans que la réforme au niveau national dite STI2D a été mise en place.

## Afin d'harmoniser les capacités et compétences de tous les enseignants, ne faudrait-il pas envisager un vaste plan de formation / mise à niveau de tous ?

Pour conclure ce courrier, nous souhaitons exposer ce qui, à nos yeux, représenterait une véritable revalorisation de la Technologie au collège :

- Le retour de la **Technologie en classe de 6<sup>e</sup>**.
- L'octroi de moyens fléchés dans les dotations horaires globales (DHG) des collèges de moyens pour mettre en place un enseignement de Technologie en **groupes allégés sur les 4 niveaux**, comme c'était le cas dans les années 1984 – 1995 (3 groupes à partir de 2 classes, soit environ 18 élèves maximum par groupe).
- Le retour de l'**heure de décharge statutaire dite « de laboratoire »** qui existait dans le décret de 1950 et qui a été supprimée dans celui de 2014<sup>(7)</sup>, dans les mêmes conditions qu'en SVT et Sciences Physiques, à savoir réduction d'un des maxima de service des enseignants qui assurent au moins huit heures d'enseignement.
- Une **formation lourde** permettant d'harmoniser nationalement le niveau des capacités et compétences de tous les enseignants de Technologie, y compris ceux de l'enseignement privé sous contrat, afin de pouvoir aborder sereinement, avec suffisamment de recul, les nouveaux programmes.
- L'édition d'un **guide d'équipement national** référençant le matériel nécessaire à l'application du nouveau programme du cycle 4, ainsi que des **solutions pour l'achat des matériels** (certains conseils départementaux n'ont pas les ressources suffisantes pour assurer cet équipement).
- Une **harmonisation de la dénomination de l'enseignement technologique au collège et au lycée**, voire au-delà, afin de donner plus de lisibilité et de cohérence aux élèves et aux parents.

Nous sommes conscients que cette revalorisation a un coût conséquent, mais un enseignement qui prépare les élèves à relever les défis technologiques liés aux enjeux de société et de la transition écologique ne mérite-t-il pas cet effort, à la hauteur de ce challenge vital ?

Je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'association de professeurs de  
Technologie PAGESTEC,  
son président, Xavier HERBAUX



### Références :

- (1) Question de Mme de MARCO Monique (Gironde - GEST) publiée le 02/02/2023 :  
<https://www.senat.fr/questions/base/2023/qSEQ23020216G.html>
- (2) Lettre de saisine pour renouvellement du programme de sciences et technologie du cycle 3 (19 janvier 2023)  
<https://www.education.gouv.fr/media/120316/download>
- (3) Lettre de saisine pour renouvellement du programme de technologie du cycle 4 (7 avril 2023)  
<https://www.education.gouv.fr/media/154916/download>
- (4) Programme de technologie du cycle 4  
[https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel802\\_annexe.pdf](https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel802_annexe.pdf)
- (5) Stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027  
<https://www.education.gouv.fr/strategie-du-numerique-pour-l-education-2023-2027-344263>
- (6) L'enseignement de Technologie au collège (Rapport de l'Académie des Technologies)  
<https://www.academie-technologies.fr/wp-content/uploads/2021/09/Rapport-technologie-au-college.pdf>
- (7) Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré  
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029390906>

Copie à M. Jean-Marc DESPREZ, IGESR de STI, co-auteur du programme de Technologie du cycle 4  
et à M. Alain CADIX, vice-président de l'Académie des Technologies, auteur du rapport « L'enseignement de Technologie au collège »